# VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES ZONES MÉTROPOLITAINES

Les espaces verts tels que les parcs et la végétation naturelle contribuent à réduire la pollution, à améliorer l'état de santé et la qualité de vie des habitants, ainsi qu'à rendre les zones métropolitaines plus attrayantes pour les habitants et les touristes.

#### **Définition**

Les zones métropolitaines sont définies comme les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

### En bref

Des indicateurs comparables à l'échelle internationale concernant les espaces verts peuvent être obtenus par recoupement des relevés par satellite d'occupation des sols avec les limites des zones métropolitaines.

Selon ces estimations, les villes nord-américaines comme Edmonton, Des Moines et Madison sont celles où la superficie des espaces verts par habitant est la plus étendue (supérieure à 5 000 m²/hab.). À l'autre extrémité, les espaces verts sont rares à Juares, Bari, Anjo et Athènes, où leur superficie est inférieure au niveau minimum de 9 m²/hab. recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.

Si les zones métropolitaines sont considérées comme de gros consommateurs d'énergie et émetteurs de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), des écarts importants sont observés entre les villes, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Les zones métropolitaines affichant les niveaux les plus élevés d'émissions par habitant se trouvent au Canada, en Corée et aux États-Unis. À l'intérieur des frontières nationales, les écarts les plus marqués en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant dans les zones métropolitaines sont relevés au Mexique, en Italie, en Corée et en France.

Il arrive également que les zones métropolitaines affichent une plus grande efficacité énergétique que le reste du pays. Ainsi, dans la moitié des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les zones métropolitaines émettent moins de  $\mathrm{CO}_2$  par habitant que les régions où la densité de population est plus faible.

La source des émissions de  $\mathrm{CO}_2$  varie en fonction de multiples facteurs, y compris des caractéristiques de l'urbanisation. Aux États-Unis, les hauts niveaux de  $\mathrm{CO}_2$  issus des transports sont le résultat d'un étalement continu des villes et de l'usage intensif des véhicules privés pour les déplacements domicile-travail. Au Canada, le niveau élevé des émissions de  $\mathrm{CO}_2$  par habitant à Edmonton s'explique principalement par la présence de raffineries de pétrole et de charbon. En revanche, dans les villes européennes, où les émissions moyennes de  $\mathrm{CO}_2$  par habitant sont moins importantes, la part de ces émissions issue du secteur de l'énergie est relativement plus élevée que celle émanant des transports.

Les émissions de dioxyde de carbone ( $CO_2$ ) imputées aux zones métropolitaines sont estimées en ajustant les valeurs nationales par rapport aux données démographiques et à l'emplacement des infrastructures. Toutes les sources sont prises en compte à l'exception du transport aérien, de l'aviation internationale et du transport maritime.

Les données relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> et aux espaces verts sont des estimations réalisées à partir de données satellitaires mondiales.

Les émissions de  $CO_2$  issues des transports comprennent le transport routier et non routier.

Les espaces verts correspondent, à l'intérieur des zones métropolitaines, aux terrains recouverts de végétation, cultures, forêt, maquis et herbages.

#### Comparabilité

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La zone urbaine fonctionnelle du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques parce qu'elle compte moins de 500 000 habitants.

#### Sources

• OCDE (2013), Panorama des régions de l'OCDE, Éditions OCDE.

# Pour en savoir plus

#### **Publications analytiques**

- OCDE (2012), Redefining "Urban": A New Way to Measure Metropolitan Areas, Éditions OCDE.
- Piacentini, M. et K. Rosina (2012), Measuring the environmental performance of metropolitan areas with geographic information sources, OECD Regional Development Working Papers, No. 2012/05.

## Bases de données en ligne

• Régions métropolitaines.

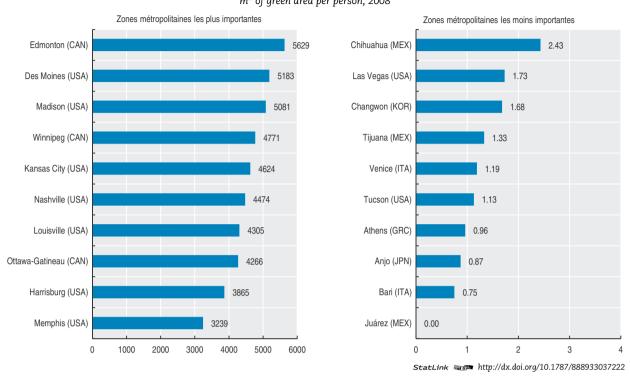
#### Sites Internet

- Regions at a Glance interactive, http://rag.oecd.org.
- Statistiques et indicateurs regionaux, www.oecd.org/gov/ regional/statistiquesindicateurs.



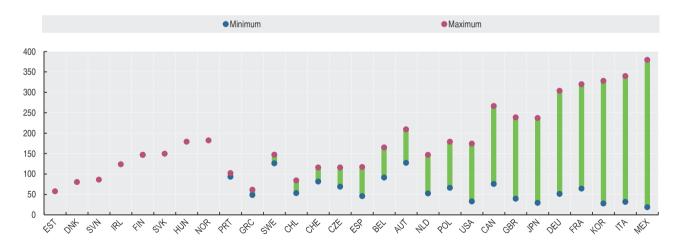
## VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES ZONES MÉTROPOLITAINES

# Superficie d'espaces verts par habitant : zones métropolitaines aux premiers et derniers rangs m² of green area per person, 2008

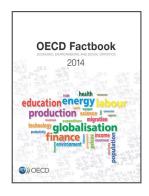


# Disparités d'émissions de CO<sub>2</sub> dans les régions métropolitaines par habitant

2008 valeur du pays = 100



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933037241



#### Extrait de:

# **OECD Factbook 2014**

Economic, Environmental and Social Statistics

## Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/factbook-2014-en

## Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Viabilité écologique dans les zones métropolitaines », dans *OECD Factbook 2014 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/factbook-2014-74-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

